



Programme des Nations Unies pour l'environnement



Distr.
RESTREINTE

UNEP/BUR/18/Corr.1
2 mai 1983

FRANCAIS
Original: ANGLAIS

Réunion du Bureau des
Parties contractantes à la Convention
pour la Protection de la mer Méditerranée
contre la pollution

Athènes, 7 - 8 avril 1983

COMPTE-RENDU

1. Le Bureau s'est réuni à Athènes les 7 et 8 avril 1983 comme les Parties contractantes l'avaient demandé lors de la troisième réunion ordinaire (document UNEP/IG.43/6, paragraphe 100). La réunion était présidée par son Excellence, Monsieur Zivorad Kovacevic (Yougoslavie); son Excellence, Monsieur Mamdouh Abdel Razeq (Egypte), Monsieur Joaquín Ros (Espagne), vice-présidents et Madame Hedía Baccar (Tunisie), rapporteur, étaient aussi présents. Monsieur A. Manos, Coordonnateur, le Docteur Stjepan Keckes, Directeur du RS/PAC et le Docteur Antonio Cruzado, Spécialiste (hors classe) des sciences marines, représentaient le secrétariat à la réunion.

Les délibérations ont été ouvertes à 10 heures, le 7 avril et ont pris fin à 16 heures, le 8 avril, réparties sur deux sessions par jour.

1. Compte-rendu du Coordonnateur sur les activités de mars 1983

2. Le Bureau a pris connaissance de la lettre en date du 5 avril 1983 que le Directeur exécutif a adressée au Président, et a autorisé le Président à rencontrer Monsieur le Docteur Tolba afin de discuter des questions en suspens.

3. Monsieur Manos a succinctement exposé au Bureau les activités depuis la réunion de Dubrovnik. Le rapport de la réunion de Dubrovnik (UNEP/IG/43/6) a été distribué en version anglaise; il est actuellement traduit en arabe, français et espagnol par le Service linguistique des Nations Unies de Genève d'où il sera distribué.

4. Le Gouvernement de l'Espagne, en tant que dépositaire de la Convention et des Protocoles, a informé le Secrétariat que la Turquie a adhéré au Protocole relatif à la lutte contre la pollution tellurique, que Monaco a ratifié ce même Protocole (il s'agit de la troisième ratification communiquée jusqu'à présent) et que l'Egypte a signé le Protocole relatif aux aires spécialement protégées. Le Président informe le Bureau que, le 28 mars 1983, la Yougoslavie a aussi signé le Protocole.

5. M. Manos a présenté une analyse des dépenses de coordination et des réunions, montrant qu'entre 1979 et 1983, elles n'ont cessé de décroître tant en pourcentage qu'en dollars (tableau 1).

6. Depuis janvier 1983, seul Monaco a versé sa contribution au Fonds d'affectation spéciale, laissant le montant des contributions impayées à 2.757.591 dollars E.U. (tableau 2). Le Bureau a rappelé que les Parties contractantes sont priées de verser leur contribution dès que possible.

7. Le pays-hôte, la Grèce, n'a pas encore remis sa contribution spéciale de 400.000 dollars en drachmes. Le Secrétariat a couvert ses dépenses locales en utilisant la tranche de la contribution en drachmes de 1982 qui n'avait pas été dépensée et par un transfert de 62.400 dollars E.U. du compte en dollars. Tout autre retard créerait une accumulation de drachmes non convertibles à la fin de 1983 et aboutirait aussi à l'annulation ou à l'ajournement de certaines activités prévues en dollars dans le budget. Le président a soulevé ce point devant Monsieur le Ministre Tritsis qui l'a assuré qu'il s'agissait d'une question de procédure et que le versement serait accéléré.

8. L'Accord de Siège entre la République Hellénique et les Nations Unies n'est pas encore ratifié. Le Bureau a exprimé sa préoccupation quant à ce retard dans la ratification de l'Accord de Siège qui régit le fonctionnement de l'Unité de coordination à Athènes et qui a été signé le 11 février 1982. Le Secrétariat devra prier le Point Focal national de Grèce d'accélérer la ratification de l'Accord de Siège qui couvre le fonctionnement de l'Unité de Coordination pour la mer Méditerranée, à Athènes; il devra aussi éclaircir la situation en ce qui concerne le loyer des locaux occupés par l'Unité. Le bail des bureaux devrait être signé dès perception de la contribution en drachmes.

II. Organisation du travail

9. Le Bureau a décidé d'examiner en premier lieu le budget détaillé, que le Secrétariat a préparé, chapitre par chapitre, comme indiqué au paragraphe 96 du rapport de Dubrovnik, afin de prendre en considération l'utilisation prévue des ressources disponibles et d'étudier le Rapport en vue d'identifier l'action à entreprendre.

III. Examen du plan de travail et du budget pour la période 1983 - 1985

10. Le Bureau a proposé de modifier la présentation de la section concernant le personnel et de changer la section concernant les consultants. Il a formulé une objection quant au coût de publication d'un Manuel sur la Protection de la mer Méditerranée contre la Pollution d'origine tellurique (15.000 dollars E.U.) puisque les Parties contractantes ne l'ont pas demandé et que le Bureau précédent ne l'avait pas approuvé. Le Bureau est d'accord pour renvoyer toutes les questions intéressant l'équipement du traitement des données au Groupe de Travail sur les données qui se réunira au début de 1984.

11. Le Bureau a exprimé son accord sur les principes de coordination du Plan d'action suivants :

- renforcement du rôle capital de coordination de l'Unité pour la Méditerranée pour toutes les parties composant le Plan d'action pour la Méditerranée;
- la seule voie officielle de communication sur les questions de politique entre les Points Focaux Nationaux du PAM et le Secrétariat (PNUE) devrait être par l'Unité pour la Méditerranée;
- la communication sur des questions techniques ayant trait à des projets spécifiques tels que le Centre de lutte contre la pollution par les hydrocarbures, les Centres d'activité régionaux pour le Plan Bleu, le Programme d'actions prioritaires et les Aires spécialement protégées, etc. doit se faire directement entre les autorités nationales appropriées désignées et les institutions/personnes chargées de ces projets; une pratique courante devrait être d'envoyer à l'Unité pour la Méditerranée copie de ces communications pour information;
- le Secrétariat doit consulter le Président du Bureau pour des questions de politique sur lesquelles les Parties contractantes ou le Bureau n'ont pas pris de décision lors de réunions précédentes et fournir des copies aux membres du Bureau;
- faire des efforts supplémentaires pour améliorer le rapport coût/efficacité de l'Unité pour la Méditerranée;
- la gestion administrative du Fonds (d'affectation) de l'Unité pour la Méditerranée doit être renforcée et rendue plus flexible dans le cadre des règlements applicables au PNUE;
- le personnel du programme de l'Unité pour la Méditerranée doit être renforcé par le recrutement d'un économiste.

12. Le Bureau a longuement débattu du poste d'administrateur de programme (économiste), tenant compte des points de vue exprimés par la réunion de Dubrovnik, au paragraphe 97 du Rapport. Le Bureau considère que les aspects de gestions de l'environnement exigent une coordination globale plus forte en ce qui concerne les questions de programme. Un économiste au sein du personnel permettrait d'améliorer le rapport coût/efficacité des projets du Plan d'action. Le Bureau pense aussi qu'il est essentiel d'assurer un meilleur équilibre géographique dans la composition du personnel de l'Unité. C'est pourquoi le Bureau a décidé de retenir le poste dans le budget et a demandé au Secrétariat de distribuer le descriptif de l'emploi aux Parties contractantes qui n'ont pas encore de ressortissant employé à L'Unité.

Section I, Chapitre 2 - Réunions

13. Le Bureau n'a pas fait de commentaire sur la proposition faite par le Secrétariat.

Section I, Chapitres 3 et 4 - MED POL

14. Le Bureau a examiné le plan de travail et le budget du MED POL sans oublier les décisions de la réunion de Dubrovnik et a décidé que le Secrétariat en consultation avec les institutions spécialisées doit étudier à nouveau les modalités actuelles de coopération entre l'Unité de coordination et les institutions. A cette fin, il faut utiliser les lignes directrices suivantes :

- inviter les institutions spécialisées à participer à des projets d'intérêt réciproque lorsque le travail ne peut être accompli (ou les services ne peuvent être rendus) par le personnel ou des consultants de l'Unité de coordination engagés directement par l'Unité;
- les institutions spécialisées associées depuis longtemps au PAM devraient indiquer qu'elles s'intéressent à poursuivre la coopération, en le signifiant dans leurs programmes et budgets réguliers.

15. Le Bureau a recommandé que l'assistance aux services de secrétariat dans les institutions cesse dès l'expiration des contrats actuels afin que l'on recrute localement des secrétaires pour les spécialistes (hors classe) des sciences de la FAO et de l'OMS à l'Unité de coordination d'Athènes. Les économies ainsi réalisées seraient transférées à l'assistance aux programmes nationaux de surveillance continue. Cette question est subordonnée aux propositions détaillées que le Groupe de Travail de coopération scientifique et technique fera. Elles seront ensuite étudiées lors de la prochaine réunion du Bureau (UNEP/IG.43/6, para. 100).

Section I, Chapitre 5 - Centre de lutte contre la pollution par les hydrocarbures

16. Le Bureau pense qu'il faut intensifier le fonctionnement du Centre et améliorer le rapport coût/efficacité; la composition du personnel du Centre devrait refléter les besoins des Parties contractantes que celui-ci sert.

17. On a considéré que le personnel du Centre doit être composé (sur une base à temps complet) :

- d'un Directeur (P-5),
- d'un Expert Technique (P-4),
- d'un Directeur Adjoint (Administration) (P-4).

Le Directeur et l'Expert Technique doivent tous les deux être qualifiés pour offrir une assistance (un conseil) technique directe (direct) aux Parties contractantes sur toutes les questions qui relèvent du mandat du Centre. Le Directeur Adjoint sera chargé de la gestion administrative et financière du Centre.

18. Le personnel d'assistance administrative et technique doit être composé :

- d'une secrétaire bilingue,
- de deux employés de bureau / opérateurs télex,
- d'un concierge,
- de consultants 8 m/m par an (pour traiter de questions spécifiques sur une base ad hoc).

Les économies ainsi réalisées sur le personnel doivent être utilisées pour assister directement les Parties contractantes, dans le cadre du total des coûts approuvés au titre de budget du Centre.

Section I, Chapitre 6, Formation et Echange d'Information

19. Le Bureau n'a pas fait de commentaire sur les propositions faites par le Secrétariat.

Section II, Chapitre 1 - Plan Bleu

20. Le Bureau a observé que les propositions détaillées qu'il faudrait suivre ne sont pas tout à fait conformes au programme 1983 approuvé à Dubrovnik. Le Bureau a aussi demandé que tous les frais de voyage soient indiqués sur la même ligne. Le budget 1984 - 1985 est subordonné à des propositions détaillées que la Réunion des Points Focaux Nationaux du Plan Bleu présentera. Il sera étudié lors de la prochaine réunion du Bureau (UNEP/IG. 43/6, para. 100).

Section II, Chapitre 2, Programme d'Actions Prioritaires

21. Le Bureau a pris note de la requête demandant qu'un expert soit recruté au niveau international afin d'assister le personnel du PAP/CAR qui est maintenant exclusivement financé par la Yougoslavie. Il a trouvé que la requête est justifiée par le programme de travail. Il faut aussi appliquer au PAP/CAR la politique exposée au para. 24 sur les CAR.

22. Le Bureau a décidé de transmettre au Groupe de Travail sur les données la question du besoin d'un équipement de traitement des textes. Il n'a pas approuvé le financement des activités sur les études d'impacte sur l'environnement dans un budget séparé. Le budget total du PAP/CAR doit demeurer tel qu'il a été approuvé à Dubrovnik, mais le Centre est encouragé à développer les études d'impacte au sein de ses autres activités.

Section II, Chapitre 3 - Aires Spécialement Protégées

23. Le Bureau a autorisé le Coordonnateur à négocier un projet de document avec le Directeur du Centre des Aires spécialement protégées de Tunis, dès que ce dernier aura été officiellement avisé de sa nomination par le Gouvernement tunisien. La politique concernant les CAR, établie au para. 24, doit s'appliquer au ASR/CAR.

IV. Centres d'Activité de Programme

24. Le Bureau a considéré qu'il faut appliquer, dans tous les centres d'activité de programme, les principes suivants lorsque l'on établit des accords entre le Secrétariat et les centres d'activité régionaux, dans le cadre du PAM (les CAR pour le Plan Bleu, le Programme d'actions prioritaires et les Aires spécialement protégées) :

- Les CAR sont des institutions auxquelles les Parties contractantes ont attribué un rôle régional;
- Les projets signés entre les CAR et le Secrétariat leur fournissent l'appui financier;

- Le personnel des CAR employé pour ces projets est recruté par les CAR selon la politique de personnel appliquée par le pays hôte (salaires, sécurité sociale, retraite, etc.);
- Les salaires du personnel des CAR recruté au niveau international doivent être ajustés selon les circonstances;
- Le recrutement du personnel international doit être fondé sur les avis de postes vacants que l'Unité pour la Méditerranée envoie à tous les Points Focaux Nationaux du PAM;
- L'Unité MED doit préparer des dispositions pour que les autorités appropriées des pays hôtes exemptent de taxe l'équipement et, si possible, les salaires qui sont payés sur les ressources du Fonds d'affectation spéciale.

V. Utilisation proposée des ressources disponibles

25. Le Bureau a examiné et approuvé les propositions du Coordonnateur sur l'utilisation des ressources.

- Le solde non dépensé de 582.438 dollars doit être reporté pour des activités du MED POL, comme l'a demandé la réunion de Dubrovnik, et doit aussi couvrir le coût d'une réunion sur les méduses qui se tiendra à Athènes en 1983.
- La somme supplémentaire de 1.655.706 dollars doit être utilisée pour rembourser une avance de 170.000 dollars que le PNUE avait accordée au Programme pour la Méditerranée et aussi pour financer les activités, comme indiqué sur le tableau 3.
- Dès que la contribution spéciale grecque aura été versée, il faut financer une autre groupe d'activités.
- Les autres activités de même que les engagements à reporter sur 1984 doivent attendre que les Parties contractantes aient versé leur contribution de 1983.
- Le budget d'appui aux activités, approuvé par le Bureau, est joint au présent document, à l'annexe IV. Les détails du budget de 1984 et 1985 sont les meilleurs prévisions que le Secrétariat ait pu préparer. Mais, ils ont une valeur indicative à cause de nombreuses variables qui ne dépendent pas du Secrétariat. Le Directeur Exécutif considérera les chiffres de chaque chapitre en tant que plafonds en ce qui concerne les engagements et les dépenses, tout en conservant une certaine flexibilité quant aux objets de dépenses de chaque chapitre.

VI. Examen du Rapport de Dubrovnik

26. Le Bureau a procédé à une étude paragraphe par paragraphe du Rapport de Dubrovnik afin de souligner les obligations des Parties contractantes et les activités prévues pour 1983.

- 26.1 Les Parties contractantes sont invitées à étudier la documentation sur le Plan Bleu qu'elles ont déjà reçue et celle qui sera distribuée afin de préparer la réunion des Points Focaux Nationaux du Plan Bleu d'octobre 1983 (para. 20, 21).
- 26.2 La France, la Grèce, l'Espagne et la CEE sont invitées à présenter des propositions détaillées sur les stages de formation qu'elles seraient intéressées à co-parrainer avec l'Unité pour la Méditerranée.
- 26.3 Les Etats intéressés sont invités à communiquer au Coordonnateur le nom et le curriculum-vitae des fonctionnaires ou des spécialistes qu'ils souhaitent proposer comme stagiaires à l'Unité (para. 42).
- 26.4. Les Etats intéressés sont invités à informer le Coordonnateur de leur intention de publier, dans leurs langues nationales, des brochures décrivant le Plan d'action pour la Méditerranée afin de déterminer la forme de contribution nécessaire (rédaction, photographie et appui financier) (para. 44).
- 26.5 Les pays qui n'ont pas encore présenté de propositions sur les programmes nationaux de surveillance continue (l'Italie, la Grèce, la Syrie, Israël, l'Egypte, la Lybie, Monaco, la Tunisie, l'Algérie, et le Maroc) sont invités à les soumettre au Coordonnateur dès que possible et au plus tard le 30 juin 1983 (para. 53).
- 26.6 Une réunion sur la prolifération anormale des méduses sera organisée en octobre 1983. Les Parties contractantes sont invitées à faire préparer par leurs coordonnateurs nationaux du MED POL les informations dont ils disposent sur le problème de la prolifération des méduses dans leurs eaux côtières (para. 72).
- 26.7 Toutes les Parties contractantes sont instamment priées de devenir parties à la Convention Internationale pour la prévention de la pollution par les navires de 1973, modifiée par le Protocole de 1978 (MARPOL 73/78). Tout renseignement à ce sujet peut être envoyé au Coordonnateur (para. 77).
- 26.8 Toutes les Parties contractantes sont invitées à désigner les autorités chargées d'assurer la surveillance continue de la pollution dans les zones relevant de leur juridiction nationale, comme le prévoit l'article 10 de la Convention de Barcelone, et de communiquer ces désignations au Coordonnateur avant le 30 septembre 1983 (para. 80).
- 26.9 Les Parties contractantes sont invitées à étudier la contribution de leur programme de coopération technique aux objectifs du Plan d'action, afin de faciliter l'examen et l'analyse que le Secrétariat entreprendra à partir de septembre 1983 pour préparer la réunion sur la coopération qui se tiendra à Bruxelles en 1984 (para. 81).

- 26.10 Chaque Partie contractante est invitée à préparer un rapport récapitulatif sur les mesures adoptées du 1er juillet 1982 au 30 juin 1983 en vue de l'application de la Convention et des Protocoles y relatifs, y compris la législation adoptée, la désignation des autorités responsables de la protection de la Méditerranée, les ressources budgétaires et le coût des programmes directement liés à la surveillance continue, à la recherche, à la lutte contre la pollution, à la formation et à l'information publique. Les Parties contractantes sont invitées à soumettre leur rapport à l'Unité de coordination au plus tard le 30 septembre 1983. Un rapport récapitulatif sera rédigé, traduit et distribué avant la réunion extraordinaire des Parties contractantes en 1984 (para. 82).
- 26.11 Les Parties contractantes sont invitées à communiquer au Coordonnateur avant le 30 juin 1983 les modifications ou les additions qu'elles souhaitent apporter au rapport du Protocole relatif à la prévention de la pollution de la mer Méditerranée par les opérations d'immersion effectuées par les navires et aéronefs (doc. UNEP/IG.43/INF/9), qui sera soumis au Groupe de Travail de coopération scientifique et technique (GTCST). Ce dernier l'évaluera avant de le soumettre, sous sa forme finale, à la réunion extraordinaire des Parties contractantes qui l'adoptera (para. 83).
- 26.12 Les Parties contractantes sont invitées à communiquer au Coordonnateur les informations disponibles sur l'application du Protocole relatif à la lutte contre la pollution de la mer Méditerranée par les hydrocarbures et autres substances nuisibles en cas de situation critique, et en particulier les articles 1, 3, 4, 6 et 8 du Protocole. Cette information doit parvenir à l'Unité de coordination avant le 30 septembre 1983 afin que l'on puisse l'insérer dans un rapport global qui mettra à jour le document UNEP/IG.43/INF.10. Le GTCST l'étudiera avant de le soumettre, sous sa forme finale, à la réunion extraordinaire des Parties contractantes qui l'adoptera (para. 84).
- 26.13 Les Parties contractantes sont invitées à choisir les experts qui assisteront à la première réunion chargée d'élaborer les aspects techniques des dispositions du Protocole relatif à la protection de la mer Méditerranée contre la pollution d'origine tellurique. Les invitations à la réunion, qui se tiendra à Athènes en décembre 1983, seront envoyées avec les documents de travail en septembre 1983 (para. 87 et 88).
- 26.14 Les Parties contractantes recevront en mai 1983 l'étude que le Secrétariat a préparé sur la possibilité d'établir un Fonds Interétatique de Garantie pour la mer Méditerranée. Elles sont invitées à communiquer au Coordonnateur, avant le 30 septembre 1983, leurs commentaires sur la création du Fonds Interétatique de Garantie. Les Parties contractantes, lors de leur prochaine réunion en 1984, décideront de la réunion d'un groupe d'experts qui étudiera cette question (para. 90).

26.15 La réunion a invité les Parties contractantes membres du Conseil d'Administration du PNUE (Egypte, France, Grèce, Italie, J.A. Libyenne, Maroc, Espagne et Yougoslavie) à n'épargner aucun effort pour faire en sorte qu'une allocation soit prévue et approuvée dans le budget du PNUE pour 1984 et 1985, au titre du Plan d'action pour la Méditerranée. Le Conseil se réunira à Nairobi du 11 au 24 mai 1983 (para. 101).

26.16 Toutes les Parties contractantes, à l'exception de Monaco qui a déjà remis sa contribution de 1983, devraient prendre des mesures préliminaires visant à verser les contributions approuvées de 1983, comme indiquées à l'annexe VIII du Rapport de Dubrovnik (UNEP/IG.43/6).

VII. Date de la Réunion Extraordinaire des Parties Contractantes

27. Le Bureau a recommandé que la réunion se tienne à Athènes du 10 au 13 avril 1984.

VIII. Date de la prochaine réunion du Bureau

28. La réunion a décidé de se réunir à nouveau à Athènes les 3 et 4 novembre 1983. Elle souhaite inviter les directeurs des centres d'activité régionaux. Le Coordonnateur a informé le Bureau qu'il aurait une séance de travail avec les directeurs juste avant la réunion du Bureau.

TABLEAU I

Distribution en pourcentages du coût du Programme approuvé par les Parties Contractantes (1979 à 1985)
(en milliers de dollars E.U.)

	1978 IG.14/4	1979-80 IG/14/9		1981 IG.23/11		1982 IG.23/11		1983 IG.23/11		1984 IG.43/3		1985 IG.43/3	
Coordination		1030	21.8	850	24.3	703	18.4	709	20.6	700	20.2	740	19.6
Réunions		386	8.2	140	4.0	301	7.9	127	3.7	120	3.5	104	2.8
Coord. + Réunion.	975	1416	30.0	990	28.3	1004	26.3	836	24.3	820	23.7	844	22.4
Med Pol	1156	1058	22.4	800	22.8	1100	28.8	1200	34.8	1050	30.4	1125	29.9
Malte	302	672	14.2	345	9.9	418	10.9	400	11.6	410	11.8	420	11.2
Formation	17	--	--	80	2.3	80	2.1	80	2.3	107	3.1	128	3.4
Plan Bleu	--	1040	22.1	700	20.0	500	13.1	424	12.3	500	14.4	620	16.4
PAP	15	439	9.3	460	13.1	520	13.6	380	11.0	400	11.5	431	11.4
Aires prot.	--	96	2.0	125	3.6	200	5.2	125	3.7	175	5.1	200	5.3
Total Général	2465	4720	100	3500	100	3822	100	3445	100	3462	100	3768	100

TABLEAU II

Fonds d'affectation régional
pour la Protection de la mer Méditerranée contre la Pollution
Etat des contributions au 31 mars 1983 **
(en dollars E.U.)

PAYS	Contributions impayées au 31.12.82	Ajustements des contributions des années précédentes	Contributions de 1983	Recouvrements en 1982 pour 1983 a/	Recouvrements en 1983 de l'année précédente	Recouvrements de 1983 en 1983	Contributions impayées de 1983 et de l'année précédente
Algérie	4.143	-	22.500	-	-	-	26.643
Chypre	-	-	2.000	-	-	-	2.000
Egypte	-	-	13.250	-	-	-	13.250
France	10.786	-	1.000.000	-	-	-	1.010.786
Grèce	27.145	-	65.750	-	-	-	92.895
Israël	19.762	-	47.000	-	-	-	66.762
Italie	-	-	647.250	376.355	-	-	270.895
Liban	-	-	5.750	-	-	-	5.750
Jamahiriya Arabe Libyenne	9.305	-	43.000	-	-	-	52.305
Malte	-	-	2.000	466	-	-	1.534
Monaco	-	-	2.000	-	-	2.000	-
Maroc	-	-	9.500	423	-	-	9.077
Espagne	269.863	-	296.629	-	-	-	566.492
République Arabe Syrienne	1.481	-	5.750	-	-	-	7.231
Tunisie	1.332	-	5.750	-	-	-	7.082
Turquie	-	-	56.250	9.052	-	-	47.198
Yougoslavie	-	-	78.750	1.059	-	-	77.691
Communauté Economique Européenne	-	-	500.000	-	-	-	500.000
Total	343.817	-	2.803.129	387.355	-	2.000	2.757.591

a/ Les montants ont été reportés en 1982, les chiffres indiqués ici le sont seulement à titre d'information.
Total des recouvrements cumulatifs au 31 décembre 1981 : 1.824.858.00 dollars.
Total des recouvrements au 31 décembre 1982 : 3.049.470 dollars E.U. plus 37.355 dollars E.U. recouverts pour
contributions de 1983 donnant un total de 3.425.825 dollars E.U.

TABLEAU III

REPARTITION PROPOSEE DES FONDS DISPONIBLES POUR LE PROGRAMME A DATER DU 5.4.1983

Proposés à approuver			
	Actuelle-	Après réception	Après réception
	ment	de la	de nouvelles
		contribution	contributions
		grecque	
	dollars E.U.	dollars E.U.	dollars E.U.
<u>Co-ordination</u>			
- Remboursement au PNUE pour 1984	170.000		
- Dépenses en personnel pour 1983		39.000	
- Dépenses de fonctionnement pour 1983		40.000	
- Matériel		80.000	
- Sous-traitance		22.000	
<u>Réunions</u>			
- Bureau (2ème réunion 1983)	5.000		
- Sources telluriques	35.000		
- Méduses	35.000		
- Autres			25.000
<u>MED POL</u>			
- Institutions	32.000		
- Rapport CIESM	25.000		
- Etalonnage	140.000		
- Assistance aux Gouvernements (1/3)	277.000	100.000	200.000
- GTCST	35.000		
<u>Centre de Malte</u>			
- Personnel	116.000		
- Dépenses de fonctionnement	43.000		
- Formation	38.000		

Proposés à approuver

	Actuelle- ment	Après réception de la contribution grecque	Après réception de nouvelles contributions
	dollars E.U.	dollars E.U.	dollars E.U.
<u>Formation</u>			
- Urbino		58.000	
- 2 stagiaires			12.000
- Information			10.000
<u>Plan Bleu</u>			
- Personnel (jusqu'à fin septembre)	70.000	58.000	
- Dépenses de fonctionnement	69.000		
- Sous-traitance	25.000		
<u>PAP - Split</u>			
- Hygiène au logement	10.000		
- Appui au PAP-CAR	50.000		
- Ressources en eau	75.000		
- Planification côtière	65.000		
- Recueil			30.000
- Villes historiques			75.000
- Zones sismiques			20.000
- Déchets solides / liquides			20.000
- Protection des sols			30.000
- Tourisme			15.000
- Aquaculture			5.000
- Energie			5.000
<u>APS - Tunis</u>			
- Personnel	84.000		
- Dépenses de fonctionnement	41.000		25.000
TOTAL	1.440.000	397.000	225.000
	=====	=====	=====

ANNEXE IV

PREVISIONS BUDGETAIRES DETAILLEES POUR 1983 - 1984 - 1985 1/

CHAPITRE I - CO-ORDINATION

	1983			3/ 1984			4/ 1985		
	m/m dollars E.U.	CP	Total	m/m dollars E.U.	CP	Total	m/m dollars E.U.	CP	Total
1. Personnel									
a - Experts/Personnel 1/									
- Coordonnateur A. Manos (Italie) D-2 Permanent	12	49.981	23.469	12	53.861	25.346	12	58.172	27.374
- Administrateur de Programme/Spécialiste en sciences marines: A. Cruzado (Espagne) P-5 - contrat de durée déterminée	12	41.486	19.523	12	44.805	21.085	12	48.389	22.772
- Administrateur adjoint de programme / Spécialiste en sciences marines: F.S. Civili (Italie) P-2 contrat de durée déterminée	12	25.031	11.780	12	27.034	12.722	12	29.196	13.740
- Spécialiste du traitement des données - Z.G. Yilmaz P-1 - contrat de durée déterminée	12	22.339	10.512	12	24.126	11.353	12	26.056	12.261
- Administrateur de Programme / Economiste P-3 (en cours de recrutement)	2	4.987	2.346	12	32.788	14.730	12	34.897	16.422
Total partiel 1 - a. Experts	150.7142/	67.630	218.3442/	182.614	85.236	267.850	196.710	92.569	289.279

- 1/ Recrutement international
 2/ Comprend 7.000 dollars E.U. sur la part MED du Chef du Service des données du PNUE, Genève. De plus, le poste de Fonctionnaire Administratif M. Marquet (France) P-2 Permanent 12 m/m 1983 39.100 E.U.; 1984 42.228 E.U.; 1985 45.606 dollars E.U. est rémunéré sur les dépenses du Fonds d'appui du Programme.
 3/ Augmentation de 8%.

N.B. a) CP = contribution de la contrepartie en drachmes
 b) Multiplicateur d'ajustement de postes: 35
 c) Taux de change 1 dollar E.U. = 83.50 drachmes

Chapitre I - CO-ORDINATION (suite)

	1983			1984			1985		
	m/m dollars E.U.	CP	Total	m/m dollars E.U.	CP	Total	m/m dollars E.U.	CP	Total
a. - Consultants 6									
- Service de rédaction T. Graham (R.U.)	2 5,941	559	6,500	1 3,750	-	3,750	1 3,000	925	3,925
- Information T. Farkas (Suisse)	1 1,000	-	1,000	-	-	-	-	-	-
	week								
- Bibliothèque (à recruter pour établir la Bibliothèque de l'Unité)	3 -	3,000	3,000	1 1,150	1,150	1,150	1 -	1,000	1,000
Préparation de la Réunion sur la coopération, Bruxelles 1984 (Consultant à recruter, voir para. 81 UNEP/IG.43/6) y compris voyage	2 8,000	-	8,000	1 4,000	-	4,000	-	-	-
- Mission consultative au Maroc afin d'aider à l'élaboration de la législation nationale pour la protection de l'environnement marin (M. Alhétitière, FAO)	2,500	-	2,500	-	-	-	-	-	-
- Consultants non spécifiés (contingence)	5,000	-	5,000	14,500	6,500	21,000	26,470	-	26,470
Total partiel 1 - a. Consultants	22,441	3,559	26,000	22,250	7,650	29,900	29,470	1,925	31,395

6/ Se référer aux mandats ci-joints.

Chapitre I - CO-ORDINATION (suite)

	1983			1984			1985		
	m/m	dollars E.U.	CP	Total	m/m	dollars E.U.	CP	Total	Total
1b - Assistance Administrative									
- Secrétaire (hors classe) J. Eilers (Pays-Bas)	12	41,484	10,588	52,072	12	31,093	12,025	43,118	20,820
G-6 - Permanent - recrutement international 7/									9,320
- Employé-Opérateur de terminal d'ordinateur - C. O'Reilly (GB) G-2 contrat de durée déterminée	12	26,479	8,472	34,951	12	16,100	6,900	23,000	17,388
recrutement international 8/									7,452
- Assistant administratif N. Zevelakis (Grèce)	12	-	13,734	13,734	12	-	15,107	15,107	-
G-5 contrat de durée déterminée									16,618
recrutement local									
- Assistant chargé de l'information H. Maroudi-Pissala (Grèce) G-5 contrat de durée déterminée	12	-	11,510	11,510	12	-	12,661	12,661	-
recrutement local									13,927
- Secrétaire bilingue D. Voça (Grèce) G-4 contrat de durée déterminée. Recrutement local	12	-	12,242	12,242	12	-	13,466	13,466	-
									14,813
- Secrétaire bilingue E. Varla (Grèce) G-4 contrat de durée déterminée. Recrutement local	12	-	11,575	11,575	12	-	12,733	12,733	-
									14,006
- Dactylographe C. Papageorgopoulos (Grèce) G-3 contrat de durée déterminée. Recrutement local	12	-	9,926	9,926	12	-	10,919	10,919	-
									12,010
- Opérateur téléphone/Réceptionniste E. Zaimis (Grèce) G-2 contrat de durée déterminée. Recrutement local	12	-	9,247	9,247	12	-	10,171	10,171	-
									11,189
- D. Magiras, Chauffeur/Employé (Grèce) G-2 contrat de durée déterminée. Recrutement local	12	-	8,408	8,408	12	-	9,249	9,249	-
									10,174
- Assistance temporaire - locale	6	-	4,500	4,500	6	-	4,950	4,950	-
									5,445
- internationale 10/									-
- Heures supplémentaires	-	-	2,500	2,500	-	-	2,750	2,750	-
									3,025
Total partiel 1 b		70,963	102,702	173,665		47,193	110,931	158,124	38,208
									117,979
									156,187

7/ En mission de Genève à Athènes jusqu'au 30 juin 1984; agent du service mobile à partir du 1er juillet 1984.

8/ En mission de Genève à Athènes jusqu'au 31 décembre 1983; agent du service mobile à partir du 1er janvier 1984.

9/ 10% d'augmentation.

Chapitre I - CO-ORDINATION (suite)

	1983			1984			1985		
	dollars E.U.	CP	Total	dollars E.U.	CP	Total	dollars E.U.	CP	Total
2. Voyage pour affaires officielles	14,500	20,000	34,500	18,850	26,000	44,850	34,693	12,400	47,093
Total partiel 2	14,500	20,000	34,500	18,850	26,000	44,850	34,693	12,400	47,093
3. Sous-traitance									
- Etude des législations nationales, version mise à jour (OMS), voir para. 91 UNEP/IG.43/6	5,000	-	5,000						
Publication d'une brochure décrivant les objectifs et les activités du Plan d'action	4,000	-	4,000						
- Formation linguistique	-	2,000	2,000		2,300	2,300	-	2,715	2,715
- Imprimerie (papier à entête, formulaires, cartes d'invitation, etc.)		1,640			1,890	1,890	-	2,285	2,285
- Audio-visuel (photographies, etc.)	1,500								
- Contribution aux rapports nationaux (voir para. 82 UNEP/IG/43/6)				5,000	-	5,000	5,000	-	5,000
- Non spécifié	15,000	-	15,000	14,818	9,492	24,310	26,130	-	26,180
Total partiel 3	25,500	3,640	29,140	19,818	19,818	13,682	33,500	31,180	36,180

Chapitre I - CO-ORDINATION (suite)

	1983			1984			1985		
	m/m dollars E.U.	CP	Total	m/m dollars E.U.	CP	Total	m/m dollars E.U.	CP	Total
Voir sous Chapitre II Matériel									
a) Consomptible		10,000	10,000		11,500	11,500	-	12,075	12,075
b) Non consommable									
1 coffre-fort		850	850						
1 télex		2,880	2,880						
1 réfrigérateur		240	240						
2 machines à écrire		1,530	1,530						
14 lampes de bureau		250	250						
2 armoires à classer		440	440						
2 calculatrices de bureau		240	240						
Matériel de traitement des données									
1 matrice imprimante/graphique		5,625	5,625						
1 terminal		5,325	5,325						
1 terminal Tektronix		19,340	19,340						
1 Plot 10 software Tektronix		2,000	2,000						
1 Hard copy Tektronix		9,500	9,500						
1 Graphique (plotter) Tektronix		6,500	6,500						
Matériel d'interprétation pour la salle de conférence (voir UNEP/IG.36/9, Annexe I).									
2 cabines de 5.000 dollars E.U.		10,000	10,000						
Microphones, écouteurs, câbles y compris									
l'installation du matériel d'interprétation	15,000	-	15,000						
Installation d'air conditionné dans une alle des bureaux		5,570	5,570						
Non spécifié									
					2,416	2,416	-	2,537	2,537
Total partiel 5	15,000	80,290	95,290		13,916	13,916		14,612	14,612

11/ Descriptions d'ordinateur sujettes aux
recommandations du Groupe de travail sur les
données et aux décisions des Parties Contractantes.

11/

11/

Chapitre I - CO-ORDINATION (suite)

	1983			1984			1985		
	m/m dollars E.U.	CP	Total	m/m dollars E.U.	CP	Total	m/m dollars E.U.	CP	Total
6. Location et entretien des locaux									
- Loyer	-	50,443	50,443		58,000	58,000	-	66,700	66,700
- Nettoyage (Contrat avec Cova Hellas)	-	14,600	14,600		16,790	16,790	-	17,630	17,630
Total partiel 6	-	65,043	65,043		74,790	74,790	-	84,330	84,330
7. Fonctionnement et entretien du matériel (machines à écrire, Xérox, ordinateur, voiture officielle)	-	14,800	14,800		17,020	17,020	-	17,871	17,871
8. Frais d'établissement des rapports	7,882	3,636	11,518	9,275	3,975	13,250	9,739	4,174	13,913
Total partiel 8	7,882	3,636	11,518	9,275	3,975	13,250	9,739	4,174	13,913
9. Divers									
a. Télec, téléphone, affranchissements postaux	-	32,700	32,700		37,600		-	39,480	
b. Dépenses de représentation	2,000	4,000	6,000		6,900			7,245	
c. Divers	-	2,000	2,000		2,300			2,415	
Total partiel 9	2,000	38,700	40,700		46,800	46,800		49,140	49,140
Total général	309,000	400,000	709,000	300,000	400,000	700,000	840,000	400,000	740,000

SECTION I

CHAPITRE 2 - REUNIONS

	1983 dollars E.U.	1984 dollars E.U.	1985 dollars E.U.
- Réunion du Bureau, Dubrovnik, 27 février 1983	4.000		
- Troisième réunion des Parties Contractantes, Dubrovnik, 28 février/4 mars 1983. 1/	75.000		
- Groupe de travail sur la pollution d'origine tellurique, Athènes, décembre 1983	35.000		
- Atelier PNUE/OMI/PNUD sur les installations portuaires (date à fixer)	5.000		
- Réunions du Bureau, Athènes, 7-8 avril 1983 et 3-4 novembre 1983	8.000		
- Réunion extraordinaire des Parties Contractantes, avril 1984, Athènes		60.000	
- Groupe de travail sur les données, Athènes (date à fixer)		12.000	10.000
- Réunion sur la coopération, Bruxelles, septembre 1984		35.000	
- Réunions du Bureau (dates à fixer), 2 réunions en 1984 et 2 en 1985		13.000	14.000
- Quatrième réunion extraordinaire des Parties contractantes, 22-26 avril 1985, Gênes, Italie	-	--	80.000
TOTAL CHAPITRE II	127.000	120.000	104.000

* CP = Contribution de la contrepartie en drachmes

1/ Couvert par le Fonds pour l'Environnement

APPOUI				SERVICES ET ASSISTANCE AUX CENTRES NATIONAUX					TOTAL RECHERCHE	TOTAL GENERE	
SALARIES	CIAA	TOTAL PARTIEL	Entretien	Int.étal. AIEA/OIC/OMS	Assistance Techn. Fin.	VI ATELIER ICSEM/OIC/FNUDE	CFCST PARTIEL	TOTAL SURVEILLANCE CONTINUE			
Section I. Chapitres 3 et 4 MED POL 1983											
PERSONNEL											
Experts/Consultants											
OMS, Athènes - L.J. Saliba (Malte)	12m/m 65,000										
FAO, Athènes (en cours de recrutement)	6m/m 35,000										
FAO, Rome - W. Runhold (RFA)	3m/m 12,000										
FAO, Rome-Consultant (en cours de recrutem.)	3m/m 12,000										
AIEA, Monaco - T. Barisic (Yougoslavie)			12m/m 58,800								
Assistance Administrative											
OMS, Athènes- M. Harper - Secrétaire(France)	12m/m 31,400										
OMS/EURO, Copenhague - Secrétaire (Local)	6m/m 7,000										
FAO, Athènes - Secrétaire (en cours de recr.)	6m/m 15,000										
AIEA, Monaco - Assistant de laboratoire				12m/m 24,000							
AIEA, Monaco - Secrétaire	4m/m 5,000										
UNESCO, Paris - Secrétaire	4m/m 5,000										
OIC, Paris - Secrétaire	4m/m 5,000										
OMM, Genève - Secrétaire	4m/m 5,000										
Unité MED - Athènes - Dactylographe						4m/m 2,000					
TOTAL	197,400	197,400	58,800	24,000		2,000	84,800	282,200		282,200	
VOYAGES											
OMS											
FAO											
UNESCO/OIC	1,000				5,000						
OMM	2,000				3,000						
AIEA	2,000		16,100								
TOTAL	7,000	7,000	16,100		8,000		24,100	31,100	31,100	31,100	
SOUS-TRAITANCE											
Par:											
Unité MED											
OMS				12,000	488,000	23,000				109,000	
FAO										80,000	
UNESCO/OIC				10,000						47,000	
OMM										15,000	
AIEA										49,000	
TOTAL				22,000	488,000	23,000	533,000	533,000	300,000	833,000	

APPUI				SERVICES ET ASSISTANCE AUX CENTRES NATIONAUX					TOTAL RECHERCHE	TOTAL GENERE
Section 1. Chapitres 3 et 4 MED POL 1983	SALAIRES	CIRA	TOTAL PARTIEL	Entretien	Int.-stal- AIEA/OIC/OMS	Assistance Techn. Fin.	VI ATELIER ICSEM/OIC/PNUB	GTCST	TOTAL SURVEILLANCE PARTIEL	TOTAL SURVEILLANCE CONTINUE
REUNIONS/ATELIERS										
Formation de groupe Unité MED								35,000		
TOTAL								35,000	35,000	35,000
MATERIEL										
Consomptible AIEA				8,000	7,300					
Non consommable IAEA										
TOTAL				8,000	7,300				69,300	69,300
FONCTIONNEMENT ET ENTRETIEN AIEA				700	700					
TOTAL				700	700				1,400	1,400
FRAIS D'ETABLISSEMENTS DES RAPPORTS AIEA				500	500					
TOTAL				500	500				1,000	1,000
DIVERS AIEA				500	500					
TOTAL				500	500					
TOTAL GENERAL	197,400	7,000	204,400	84,600	55,000	496,000	25,000	35,000	695,600	900,000
CONTRIBUTION DES INSTITUTIONS	OMS:75,000	FAO:53,000	UNESCO/OIC:41,000	OMM:16,500	AIEA:85,000				300,000	1,200,000

PROGRAMME A LONG-TERME POUR LA SURVEILLANCE CONTINUE
ET LA RECHERCHE EN MATIERE DE POLLUTION
EN MER MEDITERRANEE (MED POL - PHASE II)

BUDGET ET ACTIVITES POUR 1984

APPUI				SERVICES ET ASSISTANCE AUX CENTRES NATIONAUX						TOTAL RECHERCHE	TOTAL GENE
Section I. Chapitres 3 et 4 MED POL 1984	SALAIRES	CIAA	TOTAL PARTIEL	Entretien	Inter-étal. AIEA/OIC/OMS	Assistance Techn. Fin.	VII Atelier ICSEM/OIC/PNUF	GTCS	TOTAL PARTIEL	Total Surveillance continue	
PERSONNEL											
<u>Experts/Consultants</u>											
OMS, Athènes - L.J. Saliba (Malte)	12m/m 72,000										
FAO, Athènes - (en cours de recrutement)	12m/m 72,000										
AIEA, Monaco - T. Barisic (Yougoslavie)				12m/m 60,000							
<u>Assistance Administrative</u>											
OMS, Athènes - Secrétaire (Local)	12m/m 13,000										
FAO, Athènes - Secrétaire (Local)	12m/m 13,000										
AIEA, Monaco - Assistant de laboratoire											
TOTAL	170,000		170,000	60,000	12m/m 28,500				88,500	258,500	258,500
VOYAGES											
OMS											
FAO											
UNESCO/OIC											
OMM											
AIEA											
TOTAL		9,000	9,000	15,000		16,000			31,000	40,000	40,000
SOUS-TRAITANCE											
Par											
UNITE MED											
OMS											
FAO											
UNESCO/OIC											
OMM											
IAEA											
TOTAL					20,000 10,000	360,000					90,000 80,000 40,000 10,000 30,000
TOTAL					30,000	360,000			390,000	390,000	640,000

APPOI				SERVICES ET ASSISTANCE AUX CENTRES NATIONAUX					TOTAL Recherche	TOTAL GENERAL
SALARIES	CHAA	TOTAL PARTIEL	Entretien	Inter.étal. AIEA/OIC/OMS	Assistance Techn. Fin.	VII Atelier ICSEM/OIC/PNUZ PNUZ	GTOST	TOTAL PARTIEL Surveillance continue		
Section I. Chapitres 3 et 4 MED POL 1984										
REUNIONS/ATELIERS										
Formation de Groupe Unité MED										
						35,000	40,000			
TOTAL						35,000	40,000	75,000		75,000
MATERIEL										
Consommable AIEA										
Non-expendable AIEA										
TOTAL			20,000	13,000				33,000	33,000	33,000
FONCTIONNEMENT ET ENTRETIEN AIEA										
			750	750						
TOTAL			750	750				1,500	1,500	1,500
FRAIS D'ETABLISSEMENT DES RAPPORTS AIEA										
			500	500						
TOTAL			500	500				1,000	1,000	1,000
DIVERS AIEA										
			500	500						
TOTAL			500	500				1,000	1,000	1,000
TOTAL GENERAL	170,000	9,000	179,000	96,750	73,250	376,000	35,000	40,000	621,000	250,000
CONTRIBUTIONS AUTRES QUE LE FOND D'AFFECTATIONS SPECIALE										
OMS: PNUZ: CMI:										

BUDGET ET ACTIVITES POUR 1985

APPUI					SERVICES ET ASSISTANCE AUX CENTRES NATIONAUX					TOTAL Recherche	TOTAL GENERE
SECTION I. Chapitres 3 et 4 MED POL 1985	SALAIRES	CIAA	TOTAL PARTIEL	Entretien	Inter-étal. AIEA/OIC/OMS	Assistance Techn. Fin.	VII Atelier ICSEM/OIC/PNUM	GTCT	TOTAL PARTIEL	TOTAL Surveillance continue	
PERSONNEL											
Experts/Consultants											
OMS, Athènes - L.J. Saliba (Malte)	12m/m 77,760										
FAO, Athènes - (en cours de recrutement)	12m/m 77,760			12m/m 64,800							
AIEA, Monaco - T. Barisic (Yougoslavie)											
Assistance Administrative											
OMS, Athènes - Secrétaire (Local)	12m/m 13,000										
FAO, Athènes - Secrétaire (Local)	12m/m 13,000										
AIEA, Monaco - Assistant de laboratoire					12m/m 30,780						
TOTAL	181,520		181,520	64,800	30,780				95,580		277,100
VOYAGES											
OMS											
FAO											
UNESCO/OIC						8,000					
OMS		4,000				8,000					
AIEA		4,000		17,000							
TOTAL		12,000	12,000	17,000		16,000			33,000		45,000
SOUS-TRAITANCE											
Par:											
UNITE MED											
OMS											
FAO											
UNESCO/OIC											
WHO											
AIEA											
TOTAL					34,000	380,500	25,000		439,500	439,500	714,000

	APPUI				SERVICES ET ASSISTANCE AUX CENTRES NATIONAUX						TOTAL Recherche	TOTAL GENERAL
	SALAIRES	CIAA	TOTAL PARTIEL	Entretien	Inter-fécal. AIEA/OIC/CMS	Assistance Techn. Fin. ICSEM/OIC/PNUZ	GTCS	TOTAL PARTIEL	TOTAL Surveillance continue			
SECTION I. Chapitres 3 et 4 MED POL 1985												
REUNIONS/ATELIERS												
Formation de Groupe Unité MED												
							45,000					
							45,000	45,000	45,000			
MATERIEL												
Consomptible AIEA				15,000	6,000							
Non-consomptible AIEA				9,000	9,000							
TOTAL				24,000	15,000			39,000	39,000			
FONCTIONNEMENT ET ENTRETIEN AIEA				900	900							
TOTAL				900	900			1,800	1,800			
FRAIS D'ETABLISSEMENT DES RAPPORTS AIEA				650	650							
TOTAL				650	650			1,300	1,300			
DIVERS AIEA				650	650							
TOTAL				650	650			1,300	1,300			
TOTAL GENERAL	181,520	12,000	193,520	108,000	81,980	396,500	25,000	656,480	850,000	275,000	1,125,000	
CONTRIBUTIONS AUTRES QUE LE FONDS D'AFFECTATION SPECIALE											PNUZ	
											OMS	
											DNESCO/OIC	
											FAO	
											CMA	

Section I

CHAPTER 5 - Centre de lutte contre la pollution
par les hydrocarbures (OMI)

I. PERSONNEL

A. Expert

Directeur Ph. Le Lourd (France, D-1) P-5
Expert technique (Vacant) P-4
Directeur Adjoint (Admin.) J. Camilleri (Malte) P-4

B. Consultants temporaires
(Services consultatifs)

C. Assistance administrative

Fonctionnaire chargé de l'information
R. Laiviera (Malte) G-4

Secrétaire bilingue

A. Micallef Trigona (Malte) G-3

2 Employés de bureau / opér. télex

D. Stellini (Malte) G-2
J. Messina (Malte) G-2

Concierge

A. Zerafa (Malte) G-1

	1983 m/m dollars E.U..	1984 m/m dollars E.U.	1984 m/m dollars E.U.
Directeur Ph. Le Lourd (France, D-1)	12 66,000	12 65,000	12 71,500
Expert technique (Vacant)	6 25,000	12 55,000	12 60,500
Directeur Adjoint (Admin.) J. Camilleri (Malte)	12 51,200	12 56,300	12 61,900
Consultants temporaires (Services consultatifs)	8 46,200	8 53,500	8 50,500
Assistance administrative			
Fonctionnaire chargé de l'information R. Laiviera (Malte)	12 13,200	-	-
Secrétaire bilingue A. Micallef Trigona (Malte)	12 11,000	12 12,100	12 13,300
2 Employés de bureau / opér. télex D. Stellini (Malte)			
J. Messina (Malte)	24 19,000	24 20,900	24 23,000
Concierge A. Zerafa (Malte)	12 9,400	12 10,300	12 11,300
	241,000	274,000	292,000

	1983 m/m dollars E.U..	1984 m/m dollars E.U.	1984 m/m dollars E.U.
2. Voyages	16,000	15,000	15,000
3. Sous-traitance	--	--	--
4. Réunions/Cours de Formation/Bourses MEDIPOL 83 - 84 - 85	45,000	30,000	30,000
Réunion MEDAS	25,000	15,000	--
Cours de formation avancée	--	15,000	15,000
Bourses	25,000	20,000	25,000
5. Matériel	10,000	5,000	5,000
6. Location	--	--	--
Entretien des locaux	1,000	1,000	1,000
7. Fonctionnement et entretien du matériel - photocopieur - ordinateur	5,000	6,000	7,000
8. Frais d'établissement des rapports Traducteurs - Impression	1,000	2,000	2,000
9. Divers			
A. Téléc-Téléphone-Affranchissements postaux-Frêt	15,000	18,000	22,000
B. Représentation	1,000	1,000	1,000
C. Divers	15,000	8,000	5,000
TOTAL	400,000	410,000	420,000

	1983 dollars E.U.	1984 dollars E.U.	1984 dollars E.U.
	11,800	12,000	13,000
	10,000	--	--
	--	25,000	25,000
	58,200	70,000	90,000
	80,000	107,000	128,000

Section I

Chapitre 6 - Formation et échange d'informations

- Formation (2 stagiaires par an à l'Unité de Coordination) - 2 mois de travail chacun
- Information du public
- Contribution aux brochures nationales
- Cours de formation

Section II - Chapitre I - Plan Bleu

				1983	1984 L/	1985 L/
a)	Experts/Consultants					
-	Coordonnateur du Plan Bleu - Sabri Abdalla (Egypte)	D-2	4	24,000	4	24,000
-	Secrétaire Exécutif - M. Grenon (France)	P-5	12	80,000	12	90,000
-	Assistant scientifique (en cours de recrutement)	P-4	6	30,000	12	63,700
-	Assistant scientifique	P-4		--	12	63,700
-	Expert	P-2		--	12	42,600
-	Consultant		4	25,000	6	40,000
b)	Assistance Administrative					
-	Programmeur d'ordinateur P. Lafond (France)		12	20,000	12	23,300
-	Secrétaire G. Marciniaik (France)		12	16,000	--	--
-	Secrétaire (hors classe)			--	12	27,000
-	Assistant administratif A.F. Mathieu (France)		6	4,000	6	4,700
-	Assistance pour le secrétariat du Coordonnateur du Plan Bleu		4	6,000	4	6,000
2.	Voyages			34,000	40,000	55,000
3.	Sous-traitance			--	--	--
4.	Réunions des Points Focaux Nationaux (janvier et octobre 1983)			50,000	30,000	30,000
-	Séminaire sur la méthodologie et la modélisation			20,000	--	--
-	Petites réunions			10,000	--	--
5.	Matériel consommable			--	20,000	20,000
6.	Location			--	--	--
7.	Fonctionnement et entretien du matériel (y compris traitement des données)			55,000	40,000	50,000
8.	Frais d'établissement des rapports			30,000	45,000	55,000
9.	Divers - Téléx, téléphone, affranchissements postaux, fret			17,000	22,000	22,000
-	Représentation			1,500	1,500	1,500
-	Divers			1,500	1,500	1,500
TOTAL				424,000	500,000	620,000

1/ Les engagements de fonds pour la deuxième phase du Plan Bleu seront fondés sur les recommandations de la Réunion des Points Focaux Nationaux (octobre 1983) qui examinera les résultats de la Phase I, examinera et adoptera, s'il convient, le programme de travail de la Phase II.

Section II - Chapitre 2

PROGRAMME D' ACTIONS PRIORITAIRES

	1983	1984	1985
1. PERSONNEL			
A. Experts et Consultants	183.500	158.000	127.500
B. Assistance administrative	30.000	25.000	24.500
2. VOYAGES	46.000	37.500	30.000
3. SOUS-TRAITANCE	29.000	33.000	50.000
4. REUNIONS (3, 9 et 6 respectivement)	56.000	102.500	97.000
5. MATERIEL Consomptible	1.000	1.500	2.000
Non consommable	2.000	--	--
6. LOCAUX	--	--	--
7. ENTRETIEN DU MATERIEL	2.000	2.500	3.000
8. FRAIS D'ETABLISSEMENT DES RAPPORTS	17.000	26.500	81.500
9. DIVERS - Télex	4.000	5.500	8.000
- Représentation	1.000	1.000	0.500
- Divers	8.500	7.000	7.000
	380.000	400.000	431.000
Contribution yougoslave au PAP/CAR	186.000	186.000	186.000

SECTION II - Chapitre 3 : Aires Spécialement Protégées

	1983		1984		1985	
	m/m	dollars E.U.	m/m	dollars E.U.	m/m	dollars E.U.
1. PERSONNEL						
A. EXPERT (P-5)	6	32,650	12	65,000	12	70,000
DOCUMENTALISTE (P-2)	6	20,000	12	40,000	12	42,000
B. ADMINISTRATION (SECRETAIRE LOCAL)	6	7,500	12	15,000	12	17,000
2. VOYAGES		5,000		13,000		15,000
3. SOUS-TRAITANCE		---		---		---
4. REUNIONS		---		2,000		4,000
5. MATERIEL						
- VOITURE DE SERVICE		7,000		---		---
- 2 MACHINES A ECRIRE IBM		4,000		---		---
- PHOTOCOPIEUR		10,000		---		---
- AMEUBLEMENT		14,000		---		---
- MINI-ORDINATEUR		23,000		---		---
6. LOYER		---		---		---
7. FRAIS DE FONCTIONNEMENT		5,000		5,000		10,000
8. RAPPORTS		1,000		8,000		10,000
9. TELEX, TELEPHONE - AFFRANCHISSEMENTS POSTAUX, FRET		9,850		19,000		19,000
B. REPRESENTATION		5,000		5,000		7,000
C. DIVERS		6,000		3,000		6,000
		150,000		175,000		200,000